



- LEGENDE DU ZONAGE**
- LIMITE DE ZONE
 - Emplacement réservé
 - Espace boisé classé (article L.100-1 du code de l'urbanisme)
 - Secteur à risque : inondation par débordement de cours d'eau
 - Eléments de patrimoine, fortifications, habitats, monuments historiques, parcs ou applications de l'article L.152-2 du code de l'Urbanisme
 - Sites classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques (L.413-2)
 - Monument Historique (Figlio) - Périmètre des 50m
 - Proposition non retenue de plan cyclable en projet dans le Plan vélo du CC 14
 - Proposition non retenue de voir verte en projet dans le Plan vélo du CC 14
 - Limite des Espaces Protégés au Biogéodiversité par le SCOT du Bessin
 - Espace Ramsaristique Terrestre
 - Bande des 100 m à la suite d'imposition du PLU (30 Janvier 2009)
 - Emprise du projet de plan de protection
 - Emprise des ouvrages des services
 - Emprise des voiries
 - Emprise des voiries de protection délégués de l'Etat (voiries)

DEPARTEMENT DU CALVADOS
Commune de VER-SUR-MER
PLAN LOCAL D'URBANISME
PLAN DE ZONAGE

ECHELLE : 1 / 5000 ème

PLAN INITIAL APPROUVE LE :

MISES A JOUR :

Modifications / Révisions	